RCS : BESANCON
Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00326
Numéro SIREN : 316 514 769
Nom ou dénomination : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2021 sous le numéro de dépôt 2283

REÇU PAR COURRIER
LE 28 AVR. 2021
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

N° 2050-SD 2020

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON — Durée de l'exercice précédent * :

Numéro SIRET* : 3 1 6 5 1 4 7 6 9 0 0 0 4 1 — Néant * ☐

Exercice N clos le, 31 12 2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	250 037	235 120
		Fonds commercial (1)	AH	AI		3 305 095
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		289 619
		Constructions	AP	AQ	3 592 662	1 987 178
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	20 493 981	6 449 455
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 314 726	641 432
		Immobilisations en cours	AV	AW		3 598 871
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		45 959
		TOTAL (II)	BJ	BK	26 651 406	16 552 729
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		336 506
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		18 470
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	37 576	3 440 232
		Autres créances (3)	BZ	CA		9 460 081
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG		164 606
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		38 804
		TOTAL (III)	CJ	CK	37 576	13 458 699
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	26 688 982	30 011 427

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 52 885

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

N° 2051-SD 2020

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 235 131)	DA	4 235 131
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 987 912
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	423 514
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	13 453 280
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 815 182
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	24 915 019
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	182 671
	TOTAL (III)	DR	182 671
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	323 004
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 430 317
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 866 592
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	293 825
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 913 738
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	30 011 427

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 730 324
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

RG

N° 2052-SD 2020

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	25 703			25 703
	Production vendue biens *	FD / FE / FF	14 645			14 645
	Production vendue services*	FG / FH / FI	19 495 047	333 332		19 828 378
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	19 535 394	333 332		19 868 726
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				108 895
	Autres produits (1) (11)	FQ				878
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				19 978 499
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				13 755
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				1 046 536
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				186
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				6 891 299
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				563 107
	Salaires et traitements*	FY				5 324 091
	Charges sociales (10)	FZ				2 053 579
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*	GA				1 411 115
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				6 854
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				19 247
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				11 077
	Autres charges (12)	GE				2 793
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				17 343 639
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				2 634 860
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				101 007
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				101 007
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				5 708
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				5 708
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				95 300
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				2 730 159

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

RG

N° 2053-SD 2020

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18 535
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 050
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 585
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 422
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 422
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	13 163
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	134 485
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	793 655
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 102 091
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 286 909
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 815 182

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	18 535
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	9 173
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	57 738
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin	A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
CONTROLE URSSAF 2018	9 173	
REMBOURSEMENT CFE-TAXE FONCIERE ANNEES ANTEREIURES		17 145
ECART PROVISIONS BILAN		1 137
DIVIDENDES CLIENTS		253

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

RG

© Sage

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	3 769 090	KE		KF	21 162	
CORPORELLES	Terrains	KG	312 769	KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	4 159 226	KK		KL	1 225 160	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	358 711	KN		KO	4 737	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	1 031 152	KQ		KR	18 800	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	27 049 085	KT		KU	2 789 606	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 959 939	KW		KX	26 810	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	30 596	KZ		LA	31 992	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	292 594	LC		LD	766 515	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	2 643 478	LI		LJ	3 041 907	
	Avances et acomptes	LK	15 000	LL		LM		
	TOTAL III	LN	37 852 548	LO		LP	7 905 527	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	47 355	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	47 355	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	41 668 993	ØH		ØJ	7 926 689	

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 3 790 252	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	23 150	LX	LY 289 619	LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ	87 038	MA	MB 5 297 348	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	80 956	MD	ME 282 492	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	1 034 454	MG 15 498	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	1 456 781	MJ 1 438 473	MK 26 943 437	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	65 522	MM 33 026	MN 1 888 201	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 14 979	MQ 47 608	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	35 367	MS 3 394	MT 1 020 348	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	2 086 515	MZ	NA 3 598 871	NB	
	Avances et acomptes	NC	15 000	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	4 884 782	NG 1 505 369	NH 39 367 924	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 1 396	2F 45 959	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ 1 396	NK 45 959	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	4 884 782	ØK 1 506 765	ØL 43 204 134	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RG

© Sage

N° 2055-SD 2020

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	176 417	PF	73 620	PG		PH	250 037
Terrains		PI	6 384	PJ		PK	6 384	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	2 328 648	PN	221 263	PO		PQ	2 549 911
	Sur sol d'autrui	PR	345 727	PS		PT	71 595	PU	274 132
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	730 273	PW	38 346	PX		PY	768 619
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 125 389	QA	702 307	QB	1 333 715	QC	20 493 981
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 708 424	QE	14 956	QF	33 026	QG	1 690 354
	Matériel de transport	QH	30 573	QI	4 397	QJ	14 979	QK	19 991
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	286 973	QM	441 058	QN	123 650	QO	604 381
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	26 562 390	QV	1 422 327	QW	1 583 348	QX	26 401 369
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	26 738 807	ØP	1 495 948	ØQ	1 583 348	ØR	26 651 406

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				**Total général non ventilé (NS + NT + NU)**	NY					**Total général non ventilé (NW - NY)**	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

N° 2056-SD 2020

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	71 111	5C		5D	39 008	5E	32 103	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	149 753	5W	11 077	5X	10 262	5Y	150 568	
	TOTAL II	5Z	220 864	TV	11 077	TW	49 270	TX	182 671	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E	47 979	6F	6 854	6G		6H	54 833	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	20 216	6U	19 247	6V	1 887	6W	37 576	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	68 195	TY	26 101	TZ	1 887	UA	92 409	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	289 059	UB	37 178	UC	51 157	UD	275 080	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	37 178	UF	51 157			
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RG

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
IMPOT FUSION	71 111		39 008	32 103

© Sage

RL

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
PROV RISQUE SOCIAL	6 000		6 000	
PROVISION MEDAILLES	143 753	11 077	4 262	150 568

© Sage

RG

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

RG

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	45 959	UV		UW	45 959
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	52 885				52 885
	Autres créances clients	UX	3 424 922		3 424 922		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 551		4 551		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	164 020		164 020		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	11 661		11 661		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	9 279 849		9 279 849		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	38 804		38 804		
	TOTAUX	VT	13 022 651	VU	12 923 807	VV	98 844
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	229 349	45 936	183 414	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 430 317	2 430 317		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 106 805	1 106 805		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	723 527	723 527		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	36 260	36 260		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	93 655	93 655		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	293 825	293 825		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	4 913 738	VZ 4 730 324	183 414	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant * | Exercice N, clos le : 31122019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 1 815 182

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible	WE	32 634	XE	40 162
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	7 528		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	135 885	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	136 134
Amendes et pénalités	WJ	249	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	793 655

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO 114 735
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR 2 899 868

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU 201 432

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.		ZY
Majoration d'amortissement*		XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5	XF
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
ZFU-TE (art 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi a redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	13 999	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	XG 53 007
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2

© Sage

RG

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	254 439
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	2 645 429			
	déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	2 645 429		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

Réintégrations diverses	Montant

© Sage

RG

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

Déductions diverses	Montant
DEDUCTION EXCEPTIONNELLE SUR INVESTISSEMENT 2016-2017 MACRON	13 999
IMPOT SUR FUSION	39 008

© Sage

RF

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	998 849

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
PROVISION ORGANIC	9K	1 400	9L	2 888
PARTICIPATION	9M	134 485	9N	198 544
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	135 885	YO	201 432
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C-SD2020

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	20 639
				- Autres réserves	ZD	987 985
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 359 275		Dividendes	ZE	1 350 651
				Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	2 359 275		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	2 359 275

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance		YT	399 134	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ	693 137	
	— Personnel extérieur à l'entreprise		YU	688 656	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	884 988	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	4 225 384	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	6 891 299	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	308 569	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	254 538	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	563 107	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée		YY	3 828 630	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	1 542 179	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*		ØB	5 051 152	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK		%
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	2 645 429	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 41412131900027

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

RG

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	CAMION RENA 19092004	488			488	
	2	EXPERT PEUG 01022015	6 658			6 658	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1	4 000						
	2	50						
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B) (Ventilation par taux)**			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

RG

N° 2059-A-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Désignation de l'entreprise HAUCK HEAT TREATMENT

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

© Sage

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
FUSION SCI CRAYE/LAFAYETTE	1 721 025	1 491 400	114 735	114 890
TOTAL	1 721 025	1 491 400	114 735	114 890

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

RG

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2020

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col. ⑦= ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	131
dont apprentis	YF	3
dont handicapés	YG	5
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	19 868 726
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	4 050
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	5 106
TOTAL 1	OX	19 877 882

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	878
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	1 415
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2 293

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	3 545 885
Variation négative des stocks	OQ	1 601
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 712 568
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	28 574
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 793
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	7 291 422

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	12 588 754

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	12 588 754

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	
Période de référence	GY	du		GZ	au
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

© Sage

RG

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 31651476900041

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HAUCK HEAT TREATMENT

ADRESSE (voie) 2 RUE ISAAC NEWTON

CODE POSTAL 25000 VILLE BESANCON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	78344
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SNC Dénomination AALBERTS INDUSTRIES FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 414123139 % de détention 100 Nb de parts ou actions 78344

Adresse : N° 3 Voie AVENUE LAENNEC

Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

HAUCK HEAT TREATMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 235 131 Euros
Siège social : 2, rue Isaac Newton, 25000 - BESANCON

316 514 769 RCS BESANCON

EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 26 JUIN 2020

PREMIERE DECISION

L'Associée unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associée unique en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'est élevé à 32 634 euros et qui a entraîné un impôt supplémentaire de 10 117 euros (hors contributions).

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président, la société MT Group France pour l'exécution de son mandat et l'établissement des comptes pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à la somme de 1 815 182 €, de la manière suivante :

- la totalité au compte « autres réserves », soit 1 815 182 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique constate que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont en outre été les suivantes :

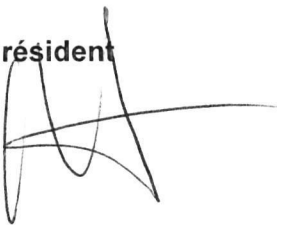
RG

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2016	1 000 649,57 €	14,33 €
31/12/2017	1 100 505,04 €	15,76 €
31/12/2018	1 350 651,00 €	17,24 €

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme

Le Président



HAUCK HEAT TREATMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 235 131 Euros
Siège social : 2, rue Isaac Newton, 25000 - BESANCON

316 514 769 RCS BESANCON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSOCIEE UNIQUE EN VUE DE SES DECISIONS A PRENDRE PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE LE 26 JUIN 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice,

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera lu, dans quelques instants, le rapport rédigé par le Commissaire aux Comptes en exécution de sa mission.

Il est précisé que les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société Aalberts Industries NV aux Pays-Bas.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Hauck Heat Treatment est une société industrielle spécialisée dans le traitement thermique.
L'activité de la société s'est traduite au cours de l'exercice par un chiffre d'affaires de 19 868 726 € et un bénéfice net de 1 815 182 €, après un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 2 730 159 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 3 655 626 € l'exercice précédent.

RC

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2019 a tout d'abord suivi la tendance 2018 avec une bonne performance, puis les 4 derniers mois ont connu une baisse d'activité d'en moyenne 15%.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'année 2020, Hauck HT se voit négativement impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Sans cela, le chiffre d'affaire annuel était prévu en progression.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La propagation de la pandémie de COVID-19 à travers le monde a entraîné des perturbations majeures dans les économies de nombreux pays, y compris dans les marchés clés de Hauck Heat Treatment SAS, et ces perturbations économiques devraient se poursuivre au cours des prochains mois.

Cette situation devrait avoir un impact négatif sur la performance financière de Hauck Heat Treatment SAS. La durée et l'évolution attendue de la pandémie de COVID-19 sont inconnues, et aucune prévision ne peut être faite à cet égard et à l'égard des mesures supplémentaires que différents pays ou autres autorités pourraient prendre en réponse à cette crise. Cependant, toute prolongation ou aggravation de l'épidémie pourrait entraîner, par exemple, les conséquences suivantes:
l'extension des mesures de confinement et de restriction à la libre circulation sur les marchés clés de Hauck Heat Treatment SAS,
des difficultés financières majeures chez nos principaux fournisseurs,
la pénurie de matière nécessaires chez les fournisseurs directement ou indirectement touchés par l'épidémie, pénurie susceptible d'entraîner des arrêts de production,
un plus grand nombre de clients directement ou indirectement touchés par l'épidémie ayant des difficultés, ou étant empêchés de payer le Hauck Heat Treatment SAS conformément aux échéances convenues,
une pression supplémentaire sur les prix de nos services,
des dépréciations d'actifs à long terme,
de nouvelles perturbations sur les marchés financiers et / ou
un ralentissement économique mondial prolongé entraînant une baisse plus importante de la demande des services de Hauck Heat Treatment SAS.

Compte tenu de la nature évolutive de la crise, la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, mais chacun de ces événements, ou toute combinaison de ceux-ci, pourrait amplifier l'impact négatif de la crise sur les performances financières de Hauck Heat Treatment SAS et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de notre société.

La maison-mère de Hauck Heat Treatment SAS, la société Aalberts NV a des ressources financières suffisantes pour faire face aux conséquences négatives évoquées ci-dessus pendant les 12 mois à partir de la date de l'arrêté des comptes du 22/05/2020. De ce fait, la continuité d'exploitation a été maintenu comme hypothèse de préparation des comptes statutaires 2019.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

La société a généré un crédit d'impôt de 12 817 € provenant de l'année 2016.

RC

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice. La société ne dispose par ailleurs d'aucune participation.

III – INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

- **Autocontrôle**

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

- **Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce**

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

- **Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique**

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

- **Etat de la participation des salariés au capital**

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de prendre acte des conventions éventuellement intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il sera fait mention de ces conventions sur le registre des décisions. Sera également porté à votre connaissance les conventions éventuellement intervenues entre la Société et son associée unique.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Examen des comptes et résultats

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

RC

Produits d'exploitation	19 978 499 €	
Charges d'exploitation	17 343 639 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 634 860 €
Produits financiers	101 007 €	
Charges financières	5 708 €	
RESULTAT FINANCIER		95 299 €
Produits exceptionnels	22 585 €	
Charges exceptionnelles	9 422 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		13 163 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(134 485) €
Impôt sur les bénéfices		(793 655) €
RESULTAT		1 815 182 €

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	2 634 860 €	3 545 433 €
Résultat financier	95 299 €	110 193 €
Résultat exceptionnel	13 163 €	5 073 €
Résultat	1 815 182 €	2 359 275 €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 19 868 726 € contre 20 816 343 € pour l'exercice précédent, soit un chiffre d'affaires en baisse de 4,55 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires, réalisé essentiellement en France (19 535 394 € réalisé en France contre 333 332 € à l'étranger), correspond principalement à des prestations de services.

Les produits d'exploitation intègrent notamment une reprise de provision pour impôts (39 008 €), une reprise de provision pour risques et charges (10 262 €), une reprise de provision pour dépréciation de comptes clients (1 887 €), des transferts de charges (57 738 €) et des autres produits (878 €).

Les charges d'exploitation (17 343 639 €) ont augmenté d'environ 4%, et correspondent principalement aux achats de marchandises (13 755 €), aux achats de matières premières (1 046 536 €), aux variations de stock (186 €), aux autres achats et charges externes

RG

(6 891 299 €, soit une augmentation d'environ 0,5 %), à la masse salariale (7 377 670 €), aux impôts & taxes (563 107 €), à des dotations aux comptes d'amortissement (1 411 115 €), à une dotation au compte de provision pour dépréciation du compte client (19 247 €), à une dotation au compte de provision pour risques et charges (17 931 €) et à des autres charges (2 793 €). La masse salariale a augmenté de 1,04 % avec un effectif moyen salarié de 131 personnes au cours de l'exercice, contre 134 personnes à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 2 634 860 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 3 545 433 € au 31 décembre 2018.

Le résultat financier (bénéficiaire de 95 299 €) représente en produits les intérêts reçus (101 007 €), et en charges, la charge d'intérêts de la société ainsi que les escomptes accordés aux clients (5 708 €).

Le résultat exceptionnel (bénéficiaire de 13 163 €) correspond principalement, en produits, à des cessions d'éléments d'actifs (4 050 €), à un écart sur provision antérieure (18 535 €), et en charges, principalement des régularisations sur exercice antérieur (9 173 €).

Après un impôt sur les sociétés de 793 655 € et une participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 134 485 €, la société a donc réalisé un bénéfice net comptable de 1 815 182 € contre un bénéfice net comptable de 2 359 275 € à la clôture de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société est toujours membre du groupe fiscal dont la société Aalberts Industries France est tête de groupe.

Au cours de l'exercice, la société a effectué un investissement net de 2 101 515 €.
Soit 21 162 € en immobilisations incorporelles, 23 100 € en constructions, 1 997 807 € correspondant à du matériel et des outillages industriels, 26 810 € en agencements mobiliers, 26 632 € en matériel de transport, 6 004 € en matériels informatique et mobiliers de bureau, 3 598 871 € en immobilisations corporelles en cours. De plus, des transferts de poste à poste de 2 086 515 € sont venus diminuer les comptes d'immobilisations corporelles en cours et d'avance et acomptes.

3/ Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 815 182 €, qu'il vous est proposé d'affecter de la manière suivante :

- la totalité au compte « autres réserves », soit 1 815 182 €

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

RG

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2016	1 000 649,57 €	14,33 €
31/12/2017	1 100 505,04 €	15,76 €
31/12/2018	1 350 651,00 €	17,24 €

5/ Dépenses non déductibles fiscalement/frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 32 634 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, ce qui a entrainé un impôt supplémentaire de 10 117 € (hors contributions).

Il vous est par ailleurs précisé qu'aucune information n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.

6) Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2018, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	**Courant**	**31 à 60 j**	**61 à 90 j**	**+ 90 j**
2 020 962 €	1 238 974 €	781 428 €	560 €	

Au 31 décembre 2019, les comptes fournisseurs et rattachés présentent les soldes suivants :

Total dû	**Courant**	**31 à 60 j**	**61 à 90 j**	**+ 90 j**
1 765 012 €	1 213 833 €	551 179 €		

7) Créances clients

RC

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des créances clients et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2018, les comptes clients et comptes rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	**Courant**	**31 à 60 j**	**61 à 90 j**	**+ 90 j**
3 736 094 €	3 666 710 €	69 384 €		

Au 31 décembre 2019, les comptes clients et comptes rattachés présentent les soldes suivants :

Total dû	**Courant**	**31 à 60 j**	**61 à 90 j**	**+ 90 j**
3 154 059 €	3 075 758 €	58 498 €	6 542 €	13 260 €

-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le bénéfice enregistré tel qu'indiqué ci-dessus et de donner au Président quitus de sa gestion.

Nous espérons que les propositions qui précèdent, recevront votre agrément et que vous voudrez les consacrer par l'adoption des décisions qui vous sont soumises.

Le Président,
MT Group France

Représenté par
Roger Gauthier

HAUCK HEAT TREATMENT SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Isaac Newton

25000 BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte.

Deloitte & Associés
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon Cedex 02
France
Téléphone : + 33 (0) 4 72 43 37 00
Télécopieur : + 33 (0) 4 72 43 39 90
www.deloitte.fr

HAUCK HEAT TREATMENT SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Isaac Newton
25000 BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société HAUCK HEAT TREATMENT SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HAUCK HEAT TREATMENT SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 22 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Deloitte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 22 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures prévues par cet article.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Deloitte.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 24 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Guido CARATI

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

D.G.I. N° 2050-SD 2020

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 31651476900041

Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2019						31/12/2018
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net
Capital souscrit non appelé (I)			AA					0		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			0		0
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE			0		0
		Concession, brevets et droits similaire	AF	485 157	AG	250 037		235 120		287 579
		Fonds commercial (1)	AH	3 305 095	AI			3 305 095		3 305 095
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			0		0
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			0		0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	289 619	AO			289 619		306 384
		Constructions	AP	5 579 840	AQ	3 592 662		1 987 178		2 144 441
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	26 943 437	AS	20 493 981		6 449 455		5 923 696
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 956 158	AU	2 314 726		641 432		257 159
		Immobilisations en cours	AV	3 598 871	AW			3 598 871		2 643 478
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	0	AY			0		15 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT			0		0
		Autres participations	CU		CV			0		0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			0		0
		Autres titres immobilisés	BD		BE			0		0
		Prêts	BF		BG			0		0
		Autres immobilisations financières*	BH	45 959	BI			45 959		47 355
		TOTAL (II)	BJ	**43 204 136**	BK	**26 651 406**		**16 552 728**		**14 930 186**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	336 506	BM			336 506		336 692
		En cours de production de biens	BN		BO			0		0
		En cours de production de services	BP		BQ			0		0
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			0		0
		Marchandises	BT		BU			0		0
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	18 470	BW			18 470		21 312
	CREANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	3 477 808	BY	37 576		3 440 232		3 820 952
		Autres créances (3)	BZ	9 460 081	CA			9 460 081		10 090 807
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			0		0
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			0		0
		Disponibilités	CF	164 606	CG			164 606		97 580
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	38 804	CI			38 804		35 082
		TOTAL (III)	CJ	**13 496 275**	CK	**37 576**		**13 458 699**		**14 402 425**
		Charges à répartir sur plusieurs exercices* **(IV)**	CL					**0**		**0**
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					**0**		**0**
		Ecarts de conversion actif* **(VI)**	CN					**0**		**0**
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**56 700 409**	1A	**26 688 982**		**30 011 427**		**29 332 611**

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un a	CR	52 885	
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

D.G.I. N° 2051-SD 2020

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT

		(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	4 235 131	4 235 131
		Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB	4 987 912	4 987 912
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD	423 514	402 875
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG	13 453 280	12 465 295
		Report à nouveau	DH		
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 815 182	2 359 275
		Subvention d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées*	DK		
		TOTAL (I)	DL	**24 915 019**	**24 450 488**
Autres fonds propres		Produits des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	**0**	**0**
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ	182 671	220 864
		TOTAL (III)	DR	**182 671**	**220 864**
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		7 191
		Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	323 004	327 644
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 430 317	2 020 962
		Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 866 592	2 192 334
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	293 825	113 129
Compte régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	**4 913 738**	**4 661 260**
		Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	**30 011 427**	**29 332 611**
RENVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
		Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 730 324	4 461 643
	(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		7 191

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

D.G.I. N° 2051-SD 2020

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	25 703	FB		FC	25 703	36 354
	Production vendue biens*	FD	14 645	FE		FF	14 645	
	Production vendue services*	FG	19 495 047	FH	333 332	FI	19 828 378	20 779 989
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	19 535 394	FK	333 332	FL	19 868 726	20 816 343
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subvention d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	108 895	177 670
	Autres produits (1) (11)					FQ	878	4 362
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	19 978 499	20 998 375
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 755	28 170
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 046 536	1 173 476
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	186	22 016
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	6 891 299	6 871 254
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	563 107	623 276
	Salaires et traitements*					FY	5 324 091	5 353 342
	Charges sociales (10)					FZ	2 053 579	2 102 016
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - sur immoblisations : - dotations aux amortissements*					GA	1 411 115	1 248 709
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - sur immoblisations : - dotations aux provisions *					GB	6 854	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	19 247	6 824
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	11 077	13 257
	Autres charges (12)					GE	2 793	10 602
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 343 639	17 452 942
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	**2 634 860**	**3 545 433**
Opérations en commu	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	101 007	115 871
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	101 007	115 871
CHARGES FINANCIER	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 708	5 679
	Différence négative de change					GS		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 708	5 679
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**95 300**	**110 193**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	**2 730 159**	**3 655 626**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : HAUCK HEAT TREATMENT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18 535	7 747
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	4 050	828
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 585	8 575
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	9 422	3 502
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 422	3 502
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**13 163**	**5 073**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	134 485	198 544
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	793 655	1 102 879
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	**20 102 091**	**21 122 821**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	**18 286 909**	**18 763 546**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	**1 815 182**	**2 359 275**
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	18 535	7 747
(3)	- crédit-bail mobilier *	HP		
	- crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	9 173	3 177
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	57 738	62 385
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / Obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
CONTRÔLE URSSAF 2018	9 173	
RBT CFE-TAXE FONCIERE ANNEES ANTERIEURES		17 145
ECART PROVISIONS BILAN		1 137
DIVIDENDES CLIENTS		253

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

HAUCK HEAT TREATMENT SAS est une société industrielle spécialisée dans le traitement thermique.

Faits caractéristiques de l'exercice :

L'année 2019 a comporté deux périodes différentes. De janvier à août, la bonne tendance 2018 s'est poursuivie, mais une baisse moyenne de l'activité d'environ 15% sur les 4 derniers mois, a freiné la progression de la société sur 2019 (diminution du CA de 4,55% par rapport à 2018).

Il est à noter que le compte courant BNP est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV.

Evénements post clôture

La propagation de la pandémie de COVID-19 à travers le monde a entraîné des perturbations majeures dans les économies de nombreux pays, y compris dans les marchés clés de Hauck Heat Treatment SAS, et ces perturbations économiques devraient se poursuivre au cours des prochains mois.

Cette situation devrait avoir un impact négatif sur la performance financière de Hauck Heat Treatment SAS. La durée et l'évolution attendue de la pandémie de COVID-19 sont inconnues, et aucune prévision ne peut être faite à cet égard et à l'égard des mesures supplémentaires que différents pays ou autres autorités pourraient prendre en réponse à cette crise. Cependant, toute prolongation ou aggravation de l'épidémie pourrait entraîner, par exemple, les conséquences suivantes:
l'extension des mesures de confinement et de restriction à la libre *circulation sur* les marchés clés de Hauck Heat Treatment SAS,
des difficultés financières majeures chez nos principaux fournisseurs,
la pénurie de matière nécessaires chez les fournisseurs directement ou indirectement touchés par l'épidémie, pénurie susceptible d'entraîner des arrêts de production,
un plus grand nombre de clients directement ou indirectement touchés par l'épidémie ayant des difficultés, ou étant empêchés de payer le Hauck Heat Treatment SAS conformément aux échéances convenues,
une pression supplémentaire sur les prix de nos services,
des dépréciations d'actifs à long terme,

de nouvelles perturbations sur les marchés financiers et / ou
un ralentissement économique mondial prolongé entraînant une baisse plus importante de la demande des services de Hauck Heat Treatment SAS.

Compte tenu de la nature évolutive de la crise, la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, mais chacun de ces événements, ou toute combinaison de ceux-ci, pourrait amplifier l'impact négatif de la crise sur les performances financières de Hauck Heat Treatment SAS et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de notre société.

La maison-mère de Hauck Heat Treatment SAS, la société Aalberts NV a des ressources financières suffisantes pour faire face aux conséquences négatives évoquées ci-dessus pendant les 12 mois à partir de la date de l'arrêté des comptes du 22/05/2020. De ce fait, la continuité d'exploitation a été maintenu comme hypothèse de préparation des comptes statutaires 2019.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général conformément au règlement n°2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1er janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.
La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.
Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.
Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.
L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.
Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions entre 15 et 33 ans
- Agencements et aménagements divers entre 10 et 15 ans
- Installations techniques de traitement thermique et de surface entre 10 et 15 ans
- Mobilier entre 5 et 10 ans
- Matériel de bureau entre 5 et 8 ans
- Matériel informatique entre 3 et 5 ans
- Matériel de transport d'exploitation entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement thermique et de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance- crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :
D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des

conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le postes « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Une provision est comptabilisée le cas échéant, lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir leur valeur comptable. La valeur actuelle a été retenue comme étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations

Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de licences et logiciels pour 485 K€ et de fonds de commerce pour 3 305 K€.
Les fonds de commerce sont constitués en très grande partie d'éléments d'actif apportés par la société Thermicentre lors de la fusion absorption de celle-ci en 2005. Lors de cette fusion, les apports ont été effectués pour leur valeur réévaluée. Cette valeur avait été appréciée par application de la méthode dite de la valeur de rente du Goodwill capitalisée sur 8 ans sur l'actif net comptable corrigé rémunéré au taux de rendement obligataire de 5,5 %.
Les acquisitions 2019 (21K€) correspondent à la modernisation des fours à passage de Vermondans.

La dotation aux amortissements s'élève à 74 K€ au titre de l'exercice 2019.

(en K€)	31/12/18	Aug.	Dim.	31/12/19
Logiciels	464	21		485
Fonds commercial	3 305			3 305
Total valeurs brutes	**3 769**	**21**		**3 790**
Amort. Logiciel	176	74		250
Amort. Fonds commercial				
Total amortissements	**176**	**74**		**250**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de constructions et de leurs agencements, installations techniques de traitement thermique et de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 39 368 K€ au 31 décembre 2019.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 2 102 K€ au 31 décembre 2019 correspondant à divers matériels de traitement thermique, remplacement de composants de fours, l'acquisition de fours et à l'aménagement de nouveaux bureaux.

La dotation au titre de l'exercice 2019 est de 1 411 K€ dont une provision de 7 K€ constituée sur les immobilisations acquises en 2011 jamais mises en service.

La société a réalisé 1 505 K€ de mises hors service des immobilisations sur 2019.

Suite à un changement de logiciel comptable, des immobilisations ont été transférées de compte à compte pour un total de 1 593 K€ dans le but de les reclasser dans les bonnes catégories.

(en K€)	31/12/18	Aug.	Dim.	31/12/19
Terrains	313		23	290
Constructions	5 549	1 249	1 218	5 580
Matériel Industriel	27 049	2 790	2 895	26 944

Installations générales, agencements et aménagements divers	1 960	27	99	1 888
Matériel de transport	30	32	15	48
Matériel de bureau et mobilier informatique	293	766	39	1 020
Immobilisations corporelles en-cours	2 643	3 042	2 086	3 599
Avances et acomptes	15		15	
Total valeurs brutes	**37 852**	**7 906**	**6 390**	**39 368**
Amort. Terrains	6		6	
Amort Constructions	3 405	260	72	3 593
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	21 125	702	1 334	20 494
Amort. Installations générales, agencements et aménagements divers	1 708	15	33	1 690
Amort. Matériel de transport	31	4	15	20
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	287	441	124	604
Total amortissements	**26 562**	**1 422**	**1 583**	**26 401**

Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de dépôts et cautionnements.

3.2 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des peintures et consommables utilisés pendant les opérations de traitement thermique et de surface des pièces confiées par les clients, ainsi que de pièces de rechange pour les équipements. Ils s'élèvent en valeur brute à 337 K€ au 31 décembre 2019 et ne font pas l'objet de dépréciation.

3.3 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 53 K€ au 31 décembre 2019.
Le montant des créances représenté par des effets de commerce s'élève à 169 K€ au 31 décembre 2019.

3.4 Echéance des créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautions (présentés en immobilisations financières pour un montant de 46 K€), et de créances douteuses pour un montant de 53 K€.

Au 31 décembre 2019, les autres créances sont composées de créances fiscales et sociales et de débiteurs divers pour respectivement9 460 K€ et 12 K€ (correspondant à la CVAE à recevoir) dont la créance envers **Aalberts Industries Finance BV**

conformément à la convention de centralisation de trésorerie est de 9 248 K€.

3.5 Capital social

Le capital social s'élève à 4 235 131 €, composé de 78 344 actions au nominal de 54.06€ chacune, suite à l'augmentation de capital décidée le 26 juin 2018 par l'associée unique.

3.6 Capitaux propres - Variation

Capitaux propres au 31 décembre 2018	**24 450 K€**
Bénéfice de l'exercice	1 815 K€
Distribution de dividendes	(1 351) K€
Autres mouvements	
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**24 915 K€**

3.7 Provisions

La provision pour impôt comptabilisée (32 K€ au 31 décembre 2019) est liée aux opérations de fusion absorption des SCI La Craye et Lafayette en avril 2006 dont les apports avaient été réalisés pour leur valeur réévaluée, générant chez ces SCI des plus-values d'apport sur les éléments d'actifs. Cette provision, conformément aux dispositions fiscales, fait l'objet d'un étalement sur une durée de 15 ans.

(en K€)	31/12/18	Aug.	Dim.	31/12/19
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Total				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marché à terme				
Amendes et pénalités				
Perte de change				
Pensions et obligations				
Impôts	71		39	32
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et charges fiscales				
Pour risques et charges	150	9	8	151
Total	**221**	**9**	**47**	**183**
DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles				

Immobilisations corporelles	48	7		55
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Clients	20	19	2	37
Autres dépréciations				
Total	**68**	**26**	**2**	**92**

3.8 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 183 K€, correspondant aux participations et aux intérêts de 2015 à 2018, dont les échéances se présentent comme suit :

- à plus d'un an et 5 ans au plus = 183 K€
- à plus de 5 ans = 0

Au 31 décembre 2019, les autres dettes (293 K€) sont principalement composées de remises de fin d'année et avoirs à accorder aux clients (110 K€), et de dettes fiscales et sociales (15 K€).

3.9 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Clients et comptes rattachés	219	
Autres créances (compte courant- CASH POOL BNP)	9 248	
Capital souscrit appelé non versé		

DETTES		
Emprunts obligataires et convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	(38)	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (compte courant- solde IS)	106	

3.10 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2019 concernent principalement des autres créances pour 12 K€ concernant la CVAE à recevoir.

3.11 Charges à payer

(en K€)	2018	2019
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	5	5
DETTES FOURNISSEURS& COMPTES RATTACHES	453	665
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
- Personnel et comptes rattachés	1 260	1 103
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	606	448
- Etat et autres collectivités publiques	18	19
DETTES SUR IMMO & COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	16	15
	2 358	**2 255**

3.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 39 K€ au 31 décembre 2019 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2019	2018	Variation
France	19 536	20 450	
Etranger	333	366	
Total	**19 869**	**20 816**	**-4,55 %**

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2019	2018
Escomptes obtenus		
Escomptes accordés	(4)	(3)
Intérêts sur fonds de participation	(2)	(2)
Autres produits (charges) financiers	101	116
Produit net (charge)	**95**	**111**

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2019	2018

Plus/moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	4	1
Coût net sur litige / restructuration		
Autres	9	4
Produit net (charge)	**13**	**5**

4.4 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/2019 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2019 après impôt	Montant au 31/12/2018 après impôt
Résultat courant	2 730	846	1 884	2 471
Résultat exceptionnel	13	4	9	3
Participation des salariés	(134)	(56)	(79)	(115)
Créances d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs				
TOTAL	**2 608**	**794**	**1 814**	**2 359**

4.5 Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allégement fiscal futur calculé au taux de 28,00 %.

(en K€)	Effet	Base fin 19	Impôt Différé	Base fin 18	Impôt différé
Participation	Allègement	135	38	199	62
Provision risque	Accroissement				
TOTAL allègement d'IS à fin 19		**135**	**38**	**199**	**62**
TOTAL accroissements d'IS à fin 19					

4.6 Charges et produits financiers réalisés avec des entreprises liées

(en K€)	2019	2018
Autres produits (charges) financiers	101	116
Produit net (charge)	**101**	**116**

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

World Trade Center
Stadsplateau 18
3521 AZ Utrecht
The Netherland

5.2 Engagements financiers

Indemnités de départ en retraite
La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 1 351 K€ au 31 décembre 2019 (1 247 K€ en 2018).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.50%	2.50%
Taux d'actualisation	0.70%	1.60%
Taux moyen de charges patronales	40 % à 50 %	42 % à 52.40 %
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui

Tables de mortalité	Insee 2013-2015	Insee 2012-2014
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

5.3 Effectifs moyens

	2018	**2019**
• Ingénieurs et Cadres	24	23
• Agents de maîtrise	29	28
• Employés	5	5
• Ouvriers	76	75
Total	**134**	**131**

5.4 Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2003, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché n'est à signaler.

aalberts surface technologies

Greffe du Tribunal de Commerce
1 Rue Mégevand
Palais de Justice
25000 BESANCON

REÇU PAR COURRIER

LE 28 AVR. 2021

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

Besançon, le 27 Avril 2021

Objet : Dépôt des comptes annuel 2019 / HAUCK HEAT TREATMENT

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, l'ensemble des documents nécessaires au dépôt des comptes de notre société pour l'exercice 2019 :

- Un exemplaire de l'extrait des décisions prises par l'associé unique,
- Un exemplaire du rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des comptes annuels,
- Un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- Un chèque correspondant aux frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Roger GAUTHIER
Directeur Général

Aalberts Surface Technologies SAS
2 rue Isaac Newton / FR-25000 Besançon
T +33 3 81 51 81 87 / info.besancon@aalberts-st.com / www.aalberts.com/st
SAS au capital de 4.235.151 Euros / N° TVA FR 67 316 514 769 / RCS BESANÇON 316 514 769 / CODE NAF 2561 Z